

Arrêté du 30/04/24 abrogeant l'arrêté du 13 octobre 2005 portant définition du modèle d'imprimé pour l'établissement de l'état des risques naturels et technologiques

(JO n° 114 du 17 mai 2024)

NOR : TREP2410213A

Vus

Le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires,

Vu le code de l'environnement, notamment son article R. 125-16 dans sa rédaction issue de l'article 1er du décret du 15 septembre 2023 pris pour l'application de l'article L. 125-2 du code de l'environnement,

Arrête :

Article 1er de l'arrêté du 30 avril 2024

Sont abrogés :

- l'arrêté du 13 octobre 2005 portant définition du modèle d'imprimé pour l'établissement de l'état des risques naturels et technologiques ;
- l'arrêté du 13 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 13 octobre 2005 portant définition du modèle d'imprimé pour l'établissement de l'état des risques naturels et technologiques ;
- l'arrêté du 9 juin 2021 portant modification de l'arrêté du 13 octobre 2005 portant définition du modèle d'imprimé pour l'établissement de l'état des risques naturels et technologiques.

Article 2 de l'arrêté du 30 avril 2024

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 30 avril 2024.

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur général de la prévention des risques,

C. Bourillet

Source URL: <https://aida.ineris.fr/reglementation/arrete-300424-abrogeant-larrete-13-octobre-2005-portant-definition-modele-dimprime>